Deux Vallées
Communauté de Communes

BROYAGE DE VÉGÉTAUX ET COMPOST GRATUIT



La CC2V promeut des solutions pour réduire la quantité de déchets végétaux. Avec le retour du Printemps, le broyage et le compostage seront à l'honneur pendant 15 jours.

Trois rendez-vous ont été donnés à ceux qui souhaitent transformer leurs branchages en paillis. Le broyeur à végétaux de la Communauté de Communes des Deux Vallées (CC2V) était mis à leur disposition dans trois communes (Montmacq - Chevincourt -Tracy Le Val). Parallèlement, une opération compostage est également lancée.

- D'une part, 200 composteurs sont mis en vente à moitié prix.
- D'autre part, dès le 1er avril, deux bennes de compost soit environ 10 tonnes ont été mises à disposition en déchetterie de Ribécourt-Dreslincourt.

Proposées par le service Environnement de la CC2V, ces solutions entrent dans le cadre de la politique de réduction des déchets végétaux.
Renseignements : 03 44 96 31 00

Le broyage des branchages permet de produire du paillis

Celui-ci a l'avantage de protéger les plantations et de favoriser leur développement. Attention, la taille des branches ne doit pas dépasser 10 cm de diamètre. Le broyeur à végétaux a été acheté par la CC2V fin 2013. Prêté gratuitement aux mairies du territoire qui le souhaitent, il permet d'éviter des dépôts en déchetterie. En outre, il fournit aux services techniques du paillage pour limiter des arrosages et la repousse des mauvaises herbes.

Promotion du compostage

La mise à disposition de compost a été organisée à compter du mercredi 1er avril à la déchetterie de Ribécourt-Dreslincourt. Un passage par personne est autorisé avec une limite fixée à une remorque de voiture maximum. L'opération se poursuivra jusqu'à épuisement des 10 tonnes qui seront déposées. Des brochures sur le tri et sur le compostage seront mises à disposition ainsi que des bons de commande pour des composteurs. Le compost est quant à lui un fertilisant 100% naturel et totalement gratuit. Il permet de lutter contre l'appauvrissement de la terre en matière organique. Composter permet de réduire la quantité de déchets à collecter et à transporter.

200 composteurs vendus à moitié prix. Le prix du composteur est pris en charge à 50% par la CC2V et ses partenaires, le reste est à la charge de l'habitant. Cette année, le Conseil général de l'Oise et l'ADEME ont financé une partie de l'achat des composteurs. Cela a permis de faire baisser le prix de vente. Les commandes peuvent se faire auprès du service environnement en remplissant un bon de commande. Cette opération est réservée aux habitants de la CC2V. Seuls deux composteurs par foyers peuvent être vendus.
Modèle 1 : composteur plastique 430 litres au prix de 20 euros (jardin < 500 m2)
Modèle 2 : composteur plastique 1050 litres au prix de 35 euros (jardin > 500 m2)
[[nid:1219]]

Ces actions sont menées dans le cadre du programme local de prévention de déchets de la CC2V. Cette démarche volontaire a pour objectif de réduire de 7 % la production d'ordures ménagères et assimilés par habitant pendant les cinq prochaines années. Ce programme a été signé par les élus de la CC2V en octobre 2011 avec de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'énergie (ADEME).